

de l'homme d'Etat n'est pas toujours de regarder en arrière; son devoir est de regarder en avant. Je me permets d'examiner ce budget sous deux aspects, en avant et en arrière. Le premier ministre a parlé lundi de l'égalité des fardeaux. Or que trouvons-nous réellement dans ce budget?

Parlons d'abord des propositions relatives à l'impôt sur le revenu. Le ministre du Commerce, qui vient de reprendre son siège, a essayé de prouver que la diminution de l'impôt sur les gros revenus va aider à garder les capitaux dans notre pays et que de lourds impôts ont pour résultat de chasser les capitaux hors du pays. J'ai entendu dire la même chose tous les ans, non seulement en Canada, mais dans presque tous les autres pays du monde. Tel est le prétexte dont on se sert toujours pour alléger les fardeaux des gens qui sont le plus capables de les supporter. Il y a un grand nombre d'années que l'impôt sur le revenu en Grande-Bretagne est beaucoup plus élevé qu'au Canada. Or ce taux élevé d'impôt a-t-il chassé les capitaux de Grande-Bretagne? Le ministre pense-t-il que les citoyens riches du Canada sont assez peu patriotes pour envoyer leurs richesses en dehors du pays, parce qu'on leur demande de supporter leur part du fardeau de notre pays en 1931? Est-ce cela qu'il veut nous faire entendre? S'il avait pris la peine de consulter les statistiques, il aurait pu constater que, depuis quelques années, il s'est créé chez nous plus de richesse et il nous en est venu de l'étranger plus que jamais. Et cependant, au moment où il se crée plus de richesse et où il nous en arrive davantage, et en même temps à une époque où le Canada a le plus besoin d'argent, le Gouvernement réduit l'impôt sur les revenus des citoyens qui sont le plus en état de supporter ce fardeau. Ainsi, d'après les nouvelles propositions, le citoyen qui a un revenu annuel de \$150,000 va payer \$919 de moins. Plus le revenu est élevé, plus le contribuable voit ses impôts diminués. Un homme qui a un revenu de \$500,000 va payer \$41,827 de moins en impôts, et celui qui se trouve dans la classe des gens ayant un revenu annuel d'un million de dollars va bénéficier d'une réduction de \$116,000, comme on verra par le tableau suivant:

Revenu	Ancien impôt	Nouvel impôt	Réduction
\$ 100,000	\$ 19,064	\$ 21,125	
150,000	34,544	33,625	\$ 919
200,000	51,496	46,125	5,371
250,000	69,072	58,625	10,447
300,000	87,048	71,125	15,923
400,000	124,200	96,125	28,075
500,000	162,952	121,125	41,827
700,000	242,928	171,125	71,803
1,000,000	362,928	246,125	116,803

[M. Heaps.]

Nous devrions faire au sujet de l'impôt sur le revenu ce qui se fait aux Etats-Unis; nous devrions publier un état des impôts payés sur le revenu. On ne garde aucunement le secret là-dessus aux Etats-Unis. On publie les chiffres des impôts payés. Je crois que le moment est venu de faire la même chose ici et de faire connaître aux gens quels sont les citoyens qui paient l'impôt sur le revenu. Voilà une réforme désirable et qui aurait pour effet d'empêcher un bon nombre de citoyens d'éluder d'une façon ou d'une autre le paiement de leur part légitime du fardeau.

J'ai parlé tout à l'heure de la citation faite par le premier ministre au sujet de la distribution égale des fardeaux. Que trouvons-nous dans les autres propositions budgétaires? Sur un total d'un peu moins de 80 millions de dollars de nouveaux impôts prévus par le programme fiscal, plus de 80 p. 100 représentent des taxes sur les articles nécessaires à la vie. Les nouveaux droits douaniers doivent rapporter 5 millions de dollars; l'impôt de consommation \$52,500,000; les nouveaux droits sur les importations, \$7,500,000; soit en tout, 65 millions de dollars, fardeau réparti sur la masse incapable à l'heure actuelle de supporter une nouvelle imposition de son très maigre revenu. Tout en imposant ce surcroît d'impôts à la masse, le Gouvernement exonère les millionnaires de taxes qu'ils sont bien en état de payer. Le nouveau programme fiscal comporte, par exemple, l'imposition du thé, du charbon et de plusieurs autres denrées essentielles. L'impôt de consommation est une taxe qui se superpose, c'est-à-dire que si l'Etat décrète un supplément de taxe de 3 p. 100, il est impossible d'estimer quel sera le taux de l'impôt quand il atteindra le consommateur. L'an dernier, le dégrèvement de 8 c. sur le thé a entraîné une baisse immédiate de prix de 15 c. Autrement dit, en ce cas, l'impôt de consommation avait presque augmenté de 100 p. 100 quand le consommateur avait à l'acquitter. Je suis enclin à croire que le droit d'accise de 1 p. 100 sur toutes les importations et l'augmentation de 3 p. 100 de l'impôt de consommation entraîneront une hausse de 6 p. 100 du prix de plusieurs de nos denrées essentielles.

L'honorable député de Shelburne-Yarmouth a démontré aujourd'hui qu'en 1928, le premier ministre actuel était fort opposé à l'impôt de consommation. A cette époque, il préconisait vigoureusement une taxe sur le chiffre d'affaires. De toute évidence, il a changé d'avis depuis. Je constate que le 13 mars 1928, le premier ministre a déclaré:

L'an dernier, j'ai exprimé ma conviction que le mode le plus équitable de fiscalité se trouve dans la perception d'une taxe sur le chiffre